

c accedere possit obligate
 perobligate
 Falernaru balineu ab hac
 die ne quis homo illoc accedat

(sic)

P. 130. Texte semblable pour les dix premières lignes. Les suivantes donnent :

235) illoc eat laua-
 re nodiate
 Falernas ab hac
 die obligate per-
 obligate balineu
 Falernesi ne
 quis illoc ire pos-
 sit ab hac die

Balneum Falernarum ou *Falernense* désigne un établissement de bains voisin de la fon-

P. 432. Base.

237) ΓΑΙΟΝ ΚΑΙΣΑΡΑ ΚΑΙΣΑΡΟΣ
 ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΥΙΟΝ ΕΥΕΡΓΕΤΑΝ
 ΚΑΜΕΙΠΕΙΣ ΕΤΙΜΑΣΑΝ

C. César, fils d'Agrippa et de Julie, adopté par Auguste.

COMMISSION DES FOUILLES DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES. RAPPORT SUR LES FOUILLES DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES (LUGDUNUM CONVENARUM) EN 1931. Toulouse, 1932.

P. 50-60. Note sur le musée de Comminges. Liste, avec renvois au tome XIII du *C. I. L.*, des inscriptions provenant de l'ancienne collection De Fiancette d'Agos récemment acquise par ce musée.

taine où les lamelles de plomb avaient été déposées.

P. 205 et suiv. A. Merlin. Histoire municipale de la ville de *Thuburbo Majus* : grand usage des inscriptions.

CLARA RHODOS. STUDI E MATERIALI PUBBLICATI A CURA DELL'ISTITUTO STORICO-ARCHEOLOGICO DI RODI, VI-VII, 1932-1933.

P. 369-439. G. Jacopi. Inscriptions découvertes sur l'acropole de Camiros.

P. 432. Base.

236) ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΝ ΙΟΥΛΙΟΝ
 ΚΑΙΣΑΡΑ
 ΚΑΜΕΙΠΕΙΣ

Il s'agit de Germanicus, le fils adoptif de Tibère.

IBID. RAPPORT SUR LES FOUILLES EN 1932. Toulouse, 1933.

P. 25. Haut d'autel.

238) F O R T V N a e

P. 45, 47, 52-53, 58-59, 67. Marques de potiers sur vases et tuiles.

P. 72. Haut d'autel.

239) D E O
 M A R
 t I